



Lettre de Michel de Lapeyrière au Minsitre de l'Agriculture

Monsieur le Ministre,

La situation climatique, avec ses conséquences en particulier sur l'agriculture, est à ce jour préoccupante en Lot-et-Garonne, et, si la situation ne s'améliore pas dans les jours et semaines à venir, peut devenir catastrophique.

Cette situation s'ajoute à des difficultés conjoncturelles inquiétantes pour des productions traditionnelles de notre département comme les bovins-viande et les ovins, le tabac, la prune d'ente ou certaines productions maraîchères.

Il me paraît nécessaire que les services de l'État puissent faire tout leur possible pour atténuer les effets de cette situation. En particulier, il m'apparaît indispensable que des consignes soient données pour adapter avec pragmatisme les autorisations pour prélèvement d'eau dans les cours d'eau et les nappes alluviales, aux fins d'irrigation. Il s'agit à ce jour de sauver la levée des cultures, sans préjuger de la suite : une chose est certaine, si les cultures ne lèvent pas, il n'y aura pas de récoltes, avec toutes les conséquences que vous pouvez imaginer. Par ailleurs, toutes les compréhensions doivent être instaurées pour permettre les adaptations des déclarations PAC, et ce sans formalisme excessif.

Il est également indispensable que les contrôles de diverse nature encadrant l'agriculture soient réduits au maximum, afin de ne pas ajouter une pression administrative supplémentaire à une situation où la survie économique de beaucoup d'exploitants agricoles est en jeu.

Au demeurant, la première annuité de l'appréciable Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture 2010 va être appelée, et il m'apparaît particulièrement nécessaire que celle-ci puisse être reportée en fin de tableau.

Évidemment, toutes les mesures d'allègement des cotisations sociales et de l'impôt sur le foncier non bâti sont pertinentes, de même que la procédure "calamités", même si cette dernière est de moins en moins opérationnelle.

Concernant plus spécifiquement la production de bovins-viande, particulièrement affectée par une conjoncture économique désastreuse et par la sécheresse actuelle, il est nécessaire de pouvoir permettre de déroger à la période de détention pour pouvoir bénéficier de la PMTVA afin de fluidifier la décapitalisation.

Certes la saison agricole n'est pas achevée et des conditions tant climatiques que de marché peuvent atténuer, voire renverser les tendances actuelles.

Néanmoins, la prise en compte de ces propositions serait de nature à rassurer le monde agricole, particulièrement préoccupé à l'heure actuelle.

Vous remerciant de l'analyse que vous ferez de ce dossier et de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance, de ma très haute considération.

Michel de LAPEYRIERE
Président de la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne